



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT #295-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 5 mai 2025 :

Règlement #295-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 ainsi que le Règlement de construction numéro 267-2021

Ce règlement a pour objet de modifier la réglementation municipale afin d'encadrer l'implantation de lieux de retour de contenants consignés, à la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2025, du *Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certain contenant.*

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Signature

Donnée à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 30 mai 2025

Carl Brochu
Greffier-trésorier